



ARRETE DRH 2026 - 1770

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME HELENA ARAYE –
11^{ème} ADJOINTE**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,
VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Héléna ARAYE au rang de 11^{ème} adjointe** au maire.
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Héléna ARAYE est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relatives à la démocratie participative et aux conseils de quartier.**

À ce titre, elle est notamment chargée en lien avec l'élu à la déconcentration administrative, les élus de quartiers et les élus thématiques :

- de définir, de promouvoir et de coordonner la politique de démocratie participative et ses dispositifs ;
- de renforcer et consolider les liens entre les autorités municipales et les habitants ;
- d'assurer le déploiement des dispositifs de la démocratie locale auprès des élus de quartier et des élus thématiques ;
- de piloter, coordonner et animer les conseils de quartier ;
- d'organiser le dialogue avec les habitants, notamment à travers les rencontres (conseils de quartier, conseils citoyen...);
- de favoriser la concertation citoyenne sur les projets structurants.

ARTICLE 2 / - Madame Héléna ARAYE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026
Le Maire,

Le Maire
David LORION



Notification faite le 15 AVR. 2026
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260416-DRHAR26_1770-AU
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026